

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**S.M.A.P.E.
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**

Délibération n°2024.02.04

BUDGET PRIMITIF 2024

Le DOUZE FEVRIER de L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09h30, les membres du **COMITE SYNDICAL** se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} février 2024

Secrétaire de séance : Thibaut SIMONIN

Membre en exercice : 12

Nombre présents : 7

Nombre de pouvoir : 0

Nombre d'excusés : 5

MEMBRES PRESENTS

Séverine CHEMINADE, Jean-Jacques FOURNIE, Yannick PERONNET, Martine RIGONDEAUD, Stéphanie GARCIA, Thibaut SIMONIN, François NEBOUT,

EXCUSES

Patrick BOURGOIN, Valérie DUBOIS, Mathieu LABROUSSE, Célia HELION, Fatna ZIAD

SUPPLEANTS

Gérard DEZIER est remplacé par Séverine CHEMINADE,
Hassane ZIAT est remplacé par Martine RIGONDEAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240223-2024_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

COMITE SYNDICAL DU SMAPE DU 12 FEVRIER 2024**DELIBERATION
N°2024.02.04**

Rapporteur : Jean-Jacques FOURNIE

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) a été créé en 1991 entre le District de Grand Angoulême, actuelle Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, et le Département de la Charente. Il est géré selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux communes depuis cette année.

Ses principales ressources proviennent des deux partenaires fondateurs, avec une répartition fixée statutairement à 70% pour GrandAngoulême et à 30% pour le Département.

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire le 22 janvier 2024, il est proposé au comité syndical après la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023, d'examiner ci-après le budget primitif (BP) pour 2024.

Pour 2024, la reprise anticipée des résultats de 2023 laisse apparaître un résultat de fonctionnement positif de 51,7K€. Le résultat antérieur est donc d'environ 163,5 K€.

Conformément aux orientations budgétaires, les participations des membres restent identiques aux années antérieures, à l'exception du bonus de 100 000 € versé en 2023 pour le financement de travaux d'investissement.

Voici le récapitulatif des participations :

	B.P. 2023	B.P. 2024
<u>Département</u>		
Investissement	57 075 €	27 075 €
Fonctionnement	213 468 €	213 468 €
TOTAL A	270 543 €	240 543 €
<u>GrandAngoulême</u>		
Investissement	133 175 €	63 175 €
Fonctionnement	498 089 €	498 089 €
TOTAL B	631 264 €	561 264 €
TOTAL A + B	901 807 €	801 807 €

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 418 K€ :

FONCTIONNEMENT : 930 000,00 €
 INVESTISSEMENT : 488 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240223-2024_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Le budget se présente ainsi :

I – FONCTIONNEMENT **930 000 €**
(BP 2023 : 919 000 €)

1° - DEPENSES :

A) Opérations réelles 751 400 €
(BP 2023 : 733 000 €)

1.1 Charges à caractère général 213 400 €
(BP 2023 : 205 550 €)

- Fluides (électricité, eau, carburant) 35 300 €
- Fournitures et petit équipement 12 350 €
- Maintenance et entretien 33 000 €
Dont *entretien et réparation sur bâtiments* : 14 000 €

- Autres services extérieurs et divers 90 750 €

Dont :

- *Prestation de services de GrandAngoulême* : 70 000 €

- Impôts, Taxes, assurance 42 000 €

- *Redevance spéciale (déchets)* 19 000 €
- *Taxe foncière* 7 000 €
- *Assurances* 16 000 €

1.2 Charges de personnel : 245 000 €
(BP 2023 : 242 410 €)

* Convention de mise à disposition du service

Espaces paysagers de GrandAngoulême au SMAPE : 207 000 €

Depuis 2010, le montant du remboursement est calculé à partir du coût horaire moyen des agents du service « espaces publics » affectés au SMAPE multiplié par le nombre d'heures réalisées au cours de l'année antérieure. Cela équivaut depuis la convention avec GrandAngoulême adoptée le 09 mars 2022 à 5 ETP (équivalent temps plein) (rappel : CA 2023 : 197 631 €)

* Convention de mise à disposition du service
Nautilus de GrandAngoulême au SMAPE : 38 000 €

(Délibération du 9 mars 2022 pour le SMAPE, prenant effet au 01/01/22 pour une durée de 3 ans) Mise à disposition de 1,10 ETP (rappel : CA 2023 : 37 043 €)

1.3 Autres charges de gestion courante : 292 000 €
(BP 2023: 285 000 €)

* Délégation de Service Public à la
Fédération Charentaise des Œuvres Laïques (F.C.O.L.) : 291 000 €
(BP 2023 : 285 000 €)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240223-2024_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Le contrat de délégation en cours de signature précise une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, ainsi que la revalorisation annuelle pendant toute la durée du contrat (Délibération 2023.12.20) soit jusqu'au 31 décembre 2027).

1.4 Charges exceptionnelles (BP 2023 : 40 €)	1 000 €
B) Opérations d'ordre (BP 2023 : 186 000 €)	178 600 €
1.5 Amortissements	16 000 €
1.6 Virement	162 600 €

2° - RECETTES : 930 000 €

2.1 Participations	711 557 €
- Département (30 %)	213 468 €
- GrandAngoulême (70 %)	498 089 €

2.2 Loyers	43 860 €
------------	----------

Soit 11 K€ prévus par la convention de mise à disposition de locaux appartenant au SMAPE pour le fonctionnement du service espaces paysagers de Grand Angoulême, 25 K€ en application des conventions, celle du 06/07/2020 en ses articles 6 et 7 pour l'exploitation d'un local buvette au plan d'eau, et l'implantation et l'exploitation d'un manège pour enfants, celle du 27/04/2017 pour le tennis (1,5 K€) et celles pour l'apiculture (360 €) et pour les jeux aquatiques (6 K€).

2.3 Produits de services et exceptionnels	10 000 €
<i>Refacturation carburant – convention tripartite GrandAngoulême / SMAPE / FCOL</i>	

2.4 Résultat antérieur reporté	163 521,01 €
--------------------------------	--------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240223-2024_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

II – INVESTISSEMENT **488 000,00 €**
(B.P. 2023: 485 000 €)

1°- DEPENSES : **488 000,00 €**

1.1 Reports 193 715,16 €

1.2 Projets nouveaux 293 784,84 €

* Etudes, acquisitions et travaux (cf. annexe I)

1.3 Opérations patrimoniales 500,00 €

2°- RECETTES : **488 000,00 €**

A) Opérations réelles **308 900,00 €**

2.1 Participations : 90 250,00 €
- Département (30 %) : 27 075 €
- GrandAngoulême (70 %) : 63 175 €

2.2 F.C.T.V.A. 24 934,84 €

2.3 Résultat d'investissement reporté 138 376,91 €

2.4 Excédent de fonctionnement capitalisé 55 338,25 €

B) Opérations d'ordre **179 100,00 €**

2.5 Amortissements 16 000,00 €

2.6 Virement 162 600,00 €

2.7 Opérations patrimoniales 500,00 €

Les différentes propositions sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous, au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement par chapitre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240223-2024_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION	Chapitre voté	DEPENSES	RECETTES
F	002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		163 521,01 €
	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	213 400,00 €	
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	245 000,00 €	
	023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	162 600,00 €	
	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 000,00 €	
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	292 000,00 €	
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		10 000,00 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		712 618,99 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		43 860,00 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total F		930 000,00 €	930 000,00 €

II – SECTION D'INVESTISSEMENT (Propositions nouvelles + reports)

SECTION	Chapitre voté	DEPENSES	RECETTES
I	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		138 376,91 €
	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		55 338,25 €
	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		162 600,00 €
	040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		16 000,00 €
	041-OPERATIONS PATRIMONIALES	500,00 €	500,00 €
	10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		24 934,84 €
	13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		90 250,00 €
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500,00 €	
	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 320,00 €	
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	62 964,84 €	
Total I		294 284,84 €	488 000,00 €
REPORTS	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 134,80 €	
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	74 580,36 €	
Total REPORTS		193 715,16 €	0,00 €
Total I		488 000,00 €	488 000,00 €

Vu l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240223-2024_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Je vous propose :

DE VOTER le présent budget au niveau du **chapitre**, pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre et des opérations** pour la section d'investissement

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à appeler les participations des membres telles que proposées dans le présent rapport, soit :

- Département de la Charente : 213 468 € en fonctionnement et 27 075 € en investissement
- GrandAngoulême : 498 089 € en fonctionnement et 63 175 € en investissement.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240223-2024_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

ANNEXE 1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PROGRAMMEES EN 2024

I – FRAIS D'INSERTION

500,00 €

TOTAL Immobilisations incorporelles

500,00 €

II – TRAVAUX

*** Travaux en cours extérieurs**

195 000,00 €

- Stabilisation des allées – réfection des cheminements
- Appareils de musculation fitness extérieur
- Aménagement paysagers et structurels

25 000,00 €
20 000,00 €
150 000,00 €

*** Travaux pour les bâtiments et acquisitions diverses**

98 284,84 €

- Base de voile: Remise en état du système de production ECS Solaire
- Base de voile: Travaux de zinguerie
- Base de voile: Travaux de mise en conformité électrique
- Base de voile: Travaux alarme incendie en toiture
- Base de voile: Porte coupe feu entre le hangar et les vestiaires
- Local baignade - Remplacement de l'alarme intrusion
- Ancien Aquarium: Prise charge véhicule électrique
- Ancien Aquarium: Amélioration éclairage LED
- Maison Bernard: Remplacement du TGBT
- Provisions

10 000,00 €
5 200,00 €
1 500,00 €
2 000,00 €
6 000,00 €
3 120,00 €
1 000,00 €
3 000,00 €
3 500,00 €
62 964,84 €

TOTAL TRAVAUX

293 284,84 €

TOTAL GENERAL

293 784,84 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240223-2024_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024